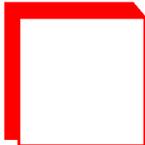
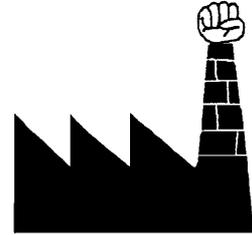


A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



Horoscope 2004

Une fois n'est pas coutume : ACC a consulté sa voyante préférée et attitrée pour savoir ce que la nouvelle année allait nous réserver comme bonnes et mauvaises surprises. Autant le dire tout de suite, l'avenir immédiat est sombre ; et l'avenir lointain l'est plus encore.

Dans sa boule de cristal, notre Madame Irma a tout d'abord vu que le FN allait une fois de plus créer la surprise lors des élections régionales puis européennes du printemps prochain. Nous lui avons répondu que cela ne nous étonnait pas, porté qu'est le FN par les effets insécuritaires (sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale) de la politiques néo-libérale de Raffarin, le fondé de pouvoir du MEDEF; et le discours et gesticulations sécuritaires de Sarkozy, le roi des Pandores. Madame Irma a cependant ajouté que les manifestations de rue et manœuvres d'appareil entre les deux tours ne réussiraient peut-être pas à éviter que le FN ne s'empare de l'un ou l'autre Conseil régional.

Puis sa boule de cristal lui a indiqué que tout ce remue-ménage politique n'empêcherait pas, bien au contraire, au cours de l'été, le gouvernement de faire subir à l'assurance maladie une contre-réforme libérale de même ampleur que celle qu'il a imposée l'an dernier à l'assurance vieillesse. A cette différence près que les effets ne mettraient pas des années à se faire sentir: c'est immédiatement qu'il faudra s'habituer à l'idée qu'être malade ne sera plus une raison suffisante de se soigner, surtout pour ceux qui n'en auront plus les moyens par eux-mêmes.

A ce moment de la consultation, l'équipe d'ACC a manifesté une certaine impatience. Nous n'étions pas venus pour entendre ce que nous savions déjà. Patience, nous dit-elle, le pire est à venir.

2004 sera aussi l'année de la réélection de Bush et de son équipe de croisés d'extrême droite. Pour assurer cette réélection, les Etats-Unis auront franchi plusieurs degrés dans l'implication militaire au Moyen Orient ; et surtout dans la mise en scène de la menace terroriste partout dans le monde qu'il contrôle. De quoi terroriser les populations, les divertir de leurs réels problèmes ; et ramener dans les rangs les quelques gouvernements qui ont fait mine de ne pas souscrire et vouloir participer à leur croisade. Tout en continuant par ailleurs à torpiller économiquement et politiquement l'Europe, leur rival immédiat.

Pour le reste, *business as usual* nous dit Madame Irma (qui s'est mis au *basic English* depuis que sa clientèle s'est elle aussi internationalisée) : les affaires continueront. Le capital continuera à se valoriser sur le dos des travailleurs qu'il exploite ; à paupériser et marginaliser ceux qu'il ne peut pas ou n'a pas besoin d'exploiter ; à saccager la planète en détruisant écosystèmes locaux et globaux. Les Etats continueront à assurer l'ordre, y compris en massacrant et en accumulant les moyens de destruction massive. Et les religions à enfumer l'esprit des peuples, en les incitant tantôt à la résignation abêtissante tantôt à la révolte aveugle.

Quant aux révolutionnaires du monde entier, ils continueront à rêver du Grand Soir, ajouta perfidement Madame Irma à notre endroit. Avant de s'apercevoir que nous ne l'écoutions plus et que nous avions déjà levé le camp. Car décidément, elle n'avait rien à nous apprendre. En sortant de sa baraque de foire, l'un de nous lança, citant Erik Satie : « *Bien que nos informations soient fausses, nous ne les garantissons pas !* »



Le Brésil de Lula et le FMI

[Paru dans la revue suisse "A l'encontre" ce texte est signé César Benjamin, un économiste brésilien qui s'était opposé à l'Accord de libre-échange des Amériques avant l'élection de Lula.]

Nous aurons la possibilité de mieux comprendre «l'énigme» du gouvernement Lula en examinant comment seront reconfigurées les relations du Brésil avec le Fonds monétaire international (FMI). L'accord en vigueur actuellement, signé durant la présidence de Fernando Henrique Cardoso (FHC), prendra fin en novembre 2003. En prenant les hypothèses extrêmes, nous pourrions ne rien négocier, mettant fin à une période de cinq ans de contrôle continu de l'économie brésilienne par le FMI ; ou alors accepter un nouvel accord sur des bases similaires à celles du passé. Entre ces deux possibilités, toutefois, il y a un large éventail d'options intermédiaires qui semblent, dans la conjoncture présente, être plus probables.

Le FMI affirme que le Brésil n'a pas besoin d'un nouvel accord. Mais il souligne qu'il tendrait l'oreille avec bonne volonté à toute proposition de notre gouvernement. Nos principales autorités, de leur côté, y compris Lula et Antonio Palocci [ministre de l'Economie], confirment que les conditions actuelles sont favorables au Brésil. En outre, toujours selon eux, le Brésil n'aurait pas besoin de plus d'argent [crédit] en provenance du FMI. Pourtant, dans cette situation, ajoutent-ils, c'est de manière pragmatique et non idéologique que nous déciderons ce que nous allons faire dans un avenir proche. *"J'ai passé ma vie à crier Non au FMI, dit Lula. Maintenant, je sais qu'il ne s'agit en aucune mesure d'un ogre. Nous négocierons un nouvel accord si cela est dans l'intérêt du Brésil."*

Nous tenterons dans ce texte de saisir les raisons de cette apparente indéfinition des deux parties, le Brésil et le FMI. Nous développerons quatre aspects: 1° le changement de rôle du FMI au cours des vingt dernières années; 2° le modèle de base des accords avec le FMI; 3° la nouvelle phase des relations entre le Brésil et le FMI; 4° les propositions déjà diffusées et qui ont trait à la nouvelle négociation⁽¹⁾.

Le changement du rôle du FMI

Le FMI est une création de la conférence de Bretton Woods, réalisée à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le système monétaire créé alors prévoyait que le dollar soit la monnaie de référence internationale, avec les Etats-Unis garantissant sa convertibilité en or, à un taux de change fixe: Entre le dollar et les autres monnaies nationales, il y a aura un système de taux de change, fixe aussi (les modifications étant prévues selon certains critères). Dans ce contexte, il reviendrait au FMI d'ouvrir des lignes de crédit à court terme pour les pays - du

centre - qui connaîtraient des déséquilibres de leurs échanges extérieurs (balance commerciale des biens et des services), de telle façon à rendre possible un ajustement de leur balance des paiements (ensemble des entrées et sorties de capitaux), avec un préjudice minimum pour les flux commerciaux internationaux [à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, on craignait la répétition d'une rupture des échanges commerciaux telle qu'au cours des années 1930].

Cet arrangement explosa au début des années 1970, quand les Etats-Unis décidèrent de se retirer de l'accord de Bretton Woods, en annonçant la fin de la convertibilité dollar-or (une telle décision revenait à déclarer un moratoire en faveur des réserves d'or nord-américaines, face aux détenteurs de dollars). Dès ce moment, un nouveau système monétaire international prit naissance; il est toujours en vigueur, centré encore sur le dollar, mais avec des monnaies qui ne sont plus fixes et donc des taux de change fluctuant en permanence. Dans ce nouveau cadre, pour faire court, si des déséquilibres se manifestent dans la balance commerciale de biens et services d'un pays avec d'autres, le taux de change augmentera ou diminuera automatiquement, provoquant des ajustements ne nécessitant l'intervention du FMI [par exemple, l'Italie, avant l'euro, abaissait le taux de change de la lire pour soutenir ses exportations; ce que font les Etats-Unis avec le dollar aujourd'hui]. Dès lors, les fonctions originales du FMI, celles pour lesquelles il avait été créé, perdirent pratiquement leurs raisons d'exister.

Après une période d'incertitude, fin des années 1970, sur les destins de cette institution, on commença à redéfinir son rôle, toujours sous la direction des Etats-Unis, qui détiennent la quote-part majoritaire du FMI. Ainsi, au cours des années 1980 et 1990, le FMI fut utilisé pour promouvoir les dites «réformes structurelles» des économies de la périphérie, réformes associées à la construction d'un nouvel ordre néolibéral. En février 1998, Lawrence Summers, secrétaire du Trésor des Etats-Unis, fut absolument clair à ce propos. Il caractérisa le FMI comme *"le plus important instrument multilatéral disponible pour réaliser des réformes conditionnées des pays émergents"*.

Ce point particulier doit être mis en relief. Selon ses statuts, le FMI n'existe que pour assurer des lignes de crédit à court terme à des pays connaissant des difficultés momentanées dans leurs comptes extérieurs, de telle façon qu'ils puissent surmonter ces déséquilibres temporaires. A partir des années 1980 pourtant - ce qui va à l'encontre de ses statuts qui n'ont jamais été changés - le FMI devint un «instrument multilatéral» utilisé par le gouvernement des Etats-Unis pour promouvoir des réformes néo-libérales (dites «réformes conditionnées») dans les institutions économiques, sociales et politiques dans les pays de la périphérie (ou pays «émergents»), cela dans le cadre

de la construction d'un nouvel ordre international. Au lieu de travailler à résoudre des problèmes limités de liquidités d'un pays, le FMI commença à promouvoir des réorganisations internes, profondes et durables, dans ces pays. Il se mit à interférer de façon pesante dans la réorganisation des économies (ouverture commerciale et financière, par exemple) et des sociétés (réformes des systèmes de prévoyance, de la législation du travail, par exemple), exigeant la mise en oeuvre de mesures qui se situent complètement en dehors de sa sphère initiale de compétence.

Ce processus fut conçu de telle façon à s'auto-alimenter : plus s'accroissait la libéralisation des économies de la périphérie, particulièrement dans le domaine commercial et financier, plus ces économies étaient vulnérables aux mouvements internationaux de capitaux. Avec l'ouverture aux flux de capitaux - une des «réformes conditionnées» à laquelle Lawrence Summers faisait référence - le capital financier commença à détenir un pouvoir d'asservissement sur les Etats nationaux, spécialement ceux de la périphérie. Puis, les flux de capitaux, désormais libérés, fixèrent les taux de change au niveau désirable (pour eux), menaçant de la sorte de désorganiser les économies locales. Ces dernières devinrent toujours plus dépendantes du FMI, non seulement parce qu'elles avaient la possibilité d'avoir accès à ses crédits (en échange de conditions qui leur étaient imposées), mais aussi parce que l'aval du FMI devenait la référence principale pour orienter les mouvements du capital financier [entrée ou sortie de capitaux d'un pays].

Dès lors, une fois mises en route, les réformes libérales exigeaient un flux de réformes complémentaires, toujours dans la même direction, et présentes aujourd'hui comme inévitables. A partir d'un certain point, il n'y a pas d'alternative, comme Margaret Thatcher se faisait un plaisir de l'affirmer. Les pays captifs de cette dynamique, comme le Brésil, finissaient par s'insérer parfaitement, de manière subordonnée, dans le nouvel ordre mondial dessiné par les Etats-Unis.

Le modèle caractéristique des accords

Sur le terrain strictement macroéconomique, la relation du FMI avec les pays périphériques intègre trois points qui ne sont pas négociables. Le premier concerne le niveau de l'excédent budgétaire primaire (l'excédent budgétaire avec paiement des intérêts de la dette), même si cet excédent doit être établi en sacrifiant des dépenses sociales absolument nécessaires, cela afin d'assurer le transfert de ressources de la société (au travers du système fiscal, avant tout les impôts indirects dans un pays comme le Brésil) vers les créanciers (paiement du service de la dette). Le deuxième a trait aux politiques monétaristes restrictives,

visant à réduire la consommation et l'investissement internes (et avec eux les importations), tout en forçant les entreprises à développer des politiques exportatrices plus agressives afin d'obtenir les devises nécessaires au paiement de la dette extérieure. Le troisième vise à assurer la liberté des flux de capitaux afin que le transfert des richesses vers l'extérieur ne rencontre aucun obstacle.

Ces politiques constituent le «noyau dur» des conditionnalités macroéconomiques imposées par le FMI. Elles furent préservées y compris dans le récent accord avec l'Argentine en faillite. Le gouvernement Kirchner [le nouveau président de l'Argentine qui a succédé à Duhalde] a réussi à s'opposer à l'augmentation de l'excédent budgétaire primaire et à d'autres exigences révoltantes. Ces dernières ne faisaient pas partie de ce «noyau dur». Elles visaient entre autres à indemniser les banques étrangères pour les pertes subies lors de la rupture de parité entre le peso et le dollar, ou encore à augmenter le prix des services «publics» assurés par des entreprises étrangères qui avaient participé au programme de privatisations sous Menem.

Une nouvelle phase des relations avec le Fonds

En relation avec la révision à venir, les principaux changements résident dans l'accroissement du solde positif de la balance commerciale (qui passerait de 17 milliards à 20 milliards) et dans les projections très optimistes de la Banque centrale du Brésil sur la possibilité de boucler sans grande difficulté la balance des paiements en 2004. Dès lors, pour ce qui a trait aux accords avec le FMI, les questions sont presque évidentes. Si l'hypothèse d'une crise s'efface, crise qui nous aurait conduits à décréter un moratoire du paiement de la dette, pourquoi donc discuter d'un renouvellement de l'accord entre le Brésil et le FMI ? Pourquoi ce thème n'est-il pas simplement dépassé, puisque le Brésil revenant à une situation normale peut se passer de toute tutelle ? Pourquoi, dans ce débat, les deux parties se comportent avec tant d'ambiguïtés ? Quoique pas tout à fait évidentes, les réponses à ces questions sont claires. Les relations entre le Brésil et le FMI passent par une nouvelle phase, en voie de consolidation. Ce qui caractérise cette phase est le fait suivant. Les conditionnalités traditionnelles imposées par le Fonds ont déjà été complètement internalisées et s'expriment aujourd'hui dans les lois brésiliennes; de plus, elles coïncident avec les choix internes de politique économique du gouvernement. Examinons-le.

1° L'excédent budgétaire primaire, qui était fixé à 3,75% du PIB par le gouvernement de FHC, a été augmenté par Lula à 4, 25%. Quant aux dépenses sociales, qui s'élevaient à 2,59% du PIB sous FHC, elles ont été réduites à 2,45% sous Lula. Ces décisions ne dépendent pas de négociations avec le Fonds. Puisqu'elles ont été intégrées dans la loi d'orientation budgétaire (LDO) qui est en vigueur jusqu'en 2006.

2° Comme nous le montrerons par la suite, l'adoption de politiques monétaires

restrictives est une conséquence logique d'une politique fixant des objectifs sévères au plan de l'inflation, ce qui est un élément essentiel du modèle macroéconomique adopté par le gouvernement Lula.

3° La liberté des flux de capitaux est assurée par l'autonomie de fait de la banque centrale, dirigée par Henrique Meirelles, un homme de confiance du système financier international [ancien PDG de Bank Boston International]. Le gouvernement Lula a annoncé qu'il voulait inscrire l'autonomie de la banque centrale dans la loi, de manière à la rendre permanente.

Dès lors, il n'est plus nécessaire que soient effectuées des pressions de l'extérieur vers le Brésil. Et il n'y a plus rien à négocier à propos des modèles traditionnels du FMI. Le programme d'ajustement structurel du FMI est devenu notre propre chose. Pour cette raison, les relations avec le Fonds ont aujourd'hui une qualité nouvelle que les deux parties commencent à construire à tâtons. De la part du gouvernement brésilien cela permet le raisonnement suivant: si la politique de discipline budgétaire et monétaire sera maintenue sous une forme quelconque, pourquoi ne pas compter sur l'apport des ressources du Fonds, pourtant non nécessaires, ce qui offrirait une marge de sécurité plus grande aux créanciers étrangers ? Ou, dit autrement, si nous payons déjà sous une diverses formes les coûts de la politique du FMI, dans la mesure où nous avons internalisé cette option, pourquoi ne devrions-nous pas rechercher l'aubaine de ses crédits ?

Parmi les points mis en relief ci-dessus, seul le deuxième (la permanence des politiques monétaires restrictives) exige quelques commentaires. Dans le domaine actuel de gestion macroéconomique, la banque centrale, avec l'accord du gouvernement, prend en charge d'atteindre certains objectifs en matière d'inflation. Cela constitue l'attribution unique et exclusive de la banque centrale. Autrement dit, l'inflation est considérée comme un phénomène exclusivement monétaire, ce qui est un élément de la théorie économique orthodoxe. Toute inflation - qu'elle soit liée à la demande, aux coûts ou d'inertie - doit être traitée avec des doses de cheval de taux d'intérêt [élever les taux]. C'est pratiquement l'unique instrument disponible dans l'arsenal des mesures à disposition de la banque centrale. Cela même quand les doses n'ont aucun effet sur l'inflation {comme c'est le cas pour les prix administrés: fixés par le gouvernement} ou ont des effets collatéraux très sérieux pour la société dans son ensemble. Assignée à ces objectifs de maîtrise de l'inflation, la banque centrale ne doit pas prendre en compte des problèmes tels que la croissance ou l'emploi. Toute relance de l'inflation ou la possibilité même d'une crise des changes [rapport entre le real et le dollar] produit une nouvelle augmentation des taux d'intérêt. Ce qui exige à son tour d'élever l'excédent budgétaire primaire. De plus, pour se protéger, il faut accroître le solde positif de la balance commerciale et le taux de change flottant, afin de minimiser les risques de crise des comptes courants, tout cela au prix du maintien de mécanismes qui reproduisent la récession

[avec chômage et pauvreté].

La politique monétaire est conduite sans aucune considération pour les indicateurs de l'économie réelle et de la crise sociale. Elle a sa propre logique interne. Elle a des effets récessifs, que le FMI a toujours recommandés, puisque le taux de croissance du PIB devient une variable de l'ajustement. Les autres institutions de l'État - responsables par exemple des politiques industrielles, scientifiques ou technologiques, ou des politiques fortement créatrices de revenus et d'emplois, comme la construction d'habitations, la réforme agraire, l'assainissement urbain - doivent s'adapter à une ambiance macroéconomique ennemie des dépenses publiques et de la croissance. C'est pour cette raison que les prévisions officielles se doivent d'être optimistes et que la croissance est toujours annoncée pour l'année à venir. Par exemple, en 2003, elle devait être de 5 %, selon les prévisions de la LDO de 2001; de 4,5 %, selon la LDO de 2002; de 4% en 2003; de 3,4%, selon la LDO de 2004 établie sous le gouvernement Lula. Aujourd'hui, on espère un taux de croissance de 0,5 %, considéré comme « très bon » - puisque au-dessus de zéro - par l'impayable ministre Palocci. Comme la population du pays croît d'environ 1,5% par année, la société brésilienne s'appauvrit toujours plus, dès que la capacité productive n'augmente pas à ce rythme.

Les risques politiques de cette orientation sont évidents. Car, le temps passant, la société se fatigue d'exiger une plus grande attention pour ses problèmes sociaux. C'est FHC qui le dit. Pour cette raison, Lula est devenu irremplaçable, afin de conquérir la confiance du système financier international, en acceptant son agenda, et en se présentant comme le politique le plus capable d'éviter - ou pour le moins d'ajourner - une crise sociale interne aux conséquences imprévisibles.

Les conservateurs le reconnaissent toujours plus. *"Le Brésil continuera à être utilisé par le FM/ comme son meilleur modèle actuel de succès. Et, si cela est nécessaire, il ne refusera pas d'allouer ses ressources pour maintenir cette situation"*, affirme le journal *Valor Economico* du 15 septembre 2003. Le même jour, le quotidien *O Estado de S. Paulo* écrivait: *«Cela ne fait aucune différence de mettre des objectifs sociaux dans le nouvel accord, parce que le gouvernement Lula pense les inclure et le FMI les accepter. Marketing des deux côtés; Le gouvernement Lula pourrait présenter un programme avec "l'accord du PT". Et le FM/, toujours accusé de laisser ses clients dans la misère, pourra montrer au monde son nouveau visage social. Le FMI est capable de placer une statue de Lula dans le hall central de son siège à Washington."* Il est important de le comprendre, parce que la presse conservatrice a toutes les raisons de s'exprimer avec autant d'impudence et de cruauté.

(1). Ce chapitre peut être trouvé sur le site www.alencontre.org. De même, on y trouvera une étude de César Benjamin datant du 3 novembre 2003 sur le chômage, la situation actuelle et les politiques alternatives.

Marianne* et le voile

Quelle lamentable affaire que celle créée de toutes pièces autour du port par quelques dizaines, au pire quelques centaines, de collégiennes et de lycéennes du fameux « *foulard islamique* » ! Si je n'avais pas eu la désagréable surprise de voir certains de nos proches, qu'on a connus généralement mieux inspirés, se fourvoyer dans ce douteux combat, jamais je n'aurais pris la peine de m'en mêler moi-même. Qu'ils l'aient fait quelquefois dans des formes et en employant un ton laissant émerger un irrationnel qui n'a rien à envier dans son aveuglement passionnel à celui auquel ils prétendaient s'opposer n'en est que plus inquiétant encore. Aussi le texte qui suit ne cherche-t-il pas à verser une contribution supplémentaire à un faux débat; il s'adresse exclusivement à ces camarades, en visant à les ramener à la raison.

Une manœuvre de diversion

Le premier élément que je tiens à souligner, chers camarades, c'est combien tout le battage de cet automne autour du soi-disant problème que pose-rait le port de ce foulard a été *artificiel* et *inoportun*. Relancé à l'occasion de l'exclusion de deux élèves à Aubervilliers, à l'initiative des milieux laïcards bénéficiant de l'appui d'une certaine presse soi-disant de gauche (*Le Nouvel Observateur*, *Marianne*, etc.), il a été relayé par l'ensemble des médias et à mobiliser l'attention des semaines durant, y compris d'une partie du mouvement syndical et de l'extrême gauche, divisés sur cette affaire. Ce fut évidemment pain bénit pour le gouvernement que de voir la gauche et l'extrême gauche se déchirer (et quelquefois à belles dents) sur cette question; alors qu'elles auraient eu tout lieu de se concentrer et de se mobiliser sur des atteintes et des menaces bien plus graves au service public de l'Education nationale, pour ne pas parler des dégâts sociaux plus larges qu'occasionne la poursuite d'une politique néo-libérale.

Il est vrai que cela aura permis à une bonne partie de ladite gauche de faire ainsi oublier la part qu'elle a elle-même pris dans la mise en œuvre d'une telle politique lorsqu'elle gouvernait; et de masquer par conséquent que son opposition à la poursuite actuelle de cette politique est de pure façade. Autrement dit, je tiens cette lamentable affaire pour une *diversion politique*, à laquelle ont eu intérêt aussi bien la vraie droite que la fausse

gauche, pour faire oublier les véritables enjeux politiques de l'heure. Elle fait partie de ces multiples faux "débat de société", que les médias ont pour rôle de lancer et de relancer périodiquement, à des pures fins de diversion si ce n'est même de divertissement.

Et qu'une partie d'entre vous s'y soit laissée prendre en dit long sur votre naïveté persistante à l'égard des médias. Quand comprendrez-vous donc que tout débat orchestré par les médias ne peut être qu'un faux débat, essentiellement destiné à amuser la galerie pour lui faire oublier ce qui se passe en coulisse ? Comme le dit l'excellent *PLPL*¹, « *les médias mentent* » certes, à longueur de colonnes et d'heures d'antenne. Mais plus largement, ils pratiquent la contrevérité sous toutes ses formes et dans tous ses modes, dont le mensonge n'est que le plus grossier et le simulacre (d'enquête, d'analyse, de débats, etc.) le plus subtil.

Une argumentation faiblarde

L'examen des arguments au nom desquels vous avez condamné le port du voile fournit un second indice du caractère douteux de la cause pour laquelle vous vous êtes croisés.

D'une part, ils sont pour partie *inappropriés* au phénomène concerné; d'autre part, pour autant qu'ils soient pertinents, ils devraient inciter à bien

aussi, dans ce voile un des moyens et une des manifestations d'un complot islamiste visant à subvenir l'école, la République laïque et, plus largement, l'espace démocratique. C'est là la menace régulièrement brandie, depuis une quinzaine d'années, depuis une partie de l'extrême gauche laïcarde jusqu'à l'extrême droite xénophobe et raciste. Cette simple convergence aurait dû vous alerter... et vous retenir de hurler avec les loups !

A mon avis, il s'agit là d'un *fantasme*. Non pas que j'aie la naïveté de croire qu'il n'existe pas aujourd'hui en France des tentations et même des menées de ce type au sein d'une partie des populations musulmanes issues de l'immigration d'origine maghrébine, africaine, turque, moyen-orientale, etc. Mais, d'une part, cela ne concerne au mieux que des minorités au sein de cette fraction minoritaire de la population résidant en France que sont ces les immigrés et leurs descendants. D'autre part, c'est faire preuve d'un singulier manque de confiance dans la solidité de « nos » institutions et traditions démocratiques, républicaines et laïques que de penser qu'elles puissent être subverties aussi facilement. Surtout de la part de ceux qui portent ces mêmes institutions et traditions aux nues.

La seconde raison pour laquelle vous condamnez le port du voile est que vous y voyez un signe de l'infériorisation sociale et symbolique de la femme, de sa soumission nécessaire et proclamée à l'homme. Loin de moi l'idée de penser que la tradition musulmane n'est pas une tradition d'oppression de la femme. Comme toute tradition religieuse au demeurant, l'islam ne se singularisant pas sous ce rapport. Deux remarques simplement à ce sujet.

D'une part, pour en avoir discuté avec des élèves voilées du temps où j'enseignais en lycée, l'explication et la justification qu'elles m'ont données du port de ce fameux voile sous l'angle des rapports hommes/femmes était quelque peu différente. Ce port procède de l'interprétation par elles (la tradition musulmane dont elles se revendiquent) de la prescription faite à la femme de ne pas être objet de convoitise (désir) pour l'homme. Et elles me faisaient remarquer qu'elles ne comprenaient pas pourquoi on leur reprochait de porter un voile cachant leurs cheveux et leur gorge alors qu'on ne trouvait rien à redire au fait qu'elles masquaient (soustrayaient au regard), et pour la même raison fondamentale, tout aussi bien le restant de leur corps, à l'exclusion du visage, des mains et des pieds. Pourquoi considérer en effet que le port du voile est une marque de l'oppression féminine alors que celui de pantalons ou de jupes ou robes longues, descendant jusqu'aux chevilles, ne fait l'objet ni de la même interprétation ni de la même condamnation ?



d'autres condamnations que vous ne prononcez cependant pas; ce qui pose alors la question de la *sélectivité* de votre critique. Voyons cela dans le détail.

La première et principale raison de votre condamnation du port du voile, celle qui commande plus ou moins les autres, est que vous avez cru voir, vous

Du moins de la part de leurs censeurs; parce que, pour elles, la signification du port de ces différents vêtements est bien la même.

D'autre part, s'il faut engager l'Education nationale dans une croisade en faveur de l'émancipation des femmes, pourquoi ne s'en prendre qu'à *ce signe* de l'oppression féminine ? Ou plus exactement à *cette forme d'oppression* dont la voile est le signe. Car les formes de l'oppression des femmes qui font signe dans l'enceinte des établissements scolaires et universitaires sont multiples; et le plus ostensible n'est pas le fameux voile islamique, quoique vous pensiez. Un regard critique, dépourvu des *a priori* culturels qui sont les nôtres, porté sur les normes régissant le vêtement occidental contemporain ne peut qu'être frappé par l'injonction faite de manière de plus en plus pressante aux femmes de *dénuder* leur corps pour l'offrir aux regards des hommes. Que cette injonction se pare des vertus de la libération à l'égard des anciennes normes (précisément celles dont relève la pratique des femmes musulmanes voilées) déclarant le corps obscène et de l'émancipation des femmes ne change rien au fait que, là encore, le corps de la femme ne se définit que par rapport à l'homme, à son regard et à son désir; autrement dit que l'on a bien affaire ici à une autre forme de l'aliénation féminine qui, pour être apparemment (dans ses apparences) contraire à celle contre laquelle vous vous élevez, n'en est pas moins forte et en tout cas bien plus courante et plus ostentatoire. Que cela puisse échapper à vos regards de censeurs laïques en dit long sur votre aveuglement à l'égard de vos (nos) propres normes culturelles. Dans le fond, ce que vous reprochez aux femmes voilées, ne serait-ce pas de ne pas se soumettre aux normes ambiantes et dominantes; bref de vouloir constituer une minorité dissidente sous ce rapport ?

Le troisième motif pour lequel vous condamnez le port du voile est qu'il s'agirait d'une atteinte à la liberté de conscience des femmes; un attentat même contre leur liberté individuelle. Pareille accusation repose sur l'idée que toutes les filles ou jeunes femmes portent le voile contraintes et forcées par leurs parents, leur entourage (famille, voisins, amis), leur tradition, etc. Là encore, il faudrait être naïf pour penser que cela n'est jamais le cas. Mais cela ne signifie pas non plus que c'est la règle générale. La réalité est heureusement plus complexe. Suivent ici quelques éclats de cette réalité qui ne collent pas avec l'idée précédente.

- Les deux jeunes filles voilées qui ont été exclues en octobre dernier d'un établissement d'Aubervilliers se nomment.... Lévy ! Leurs parents sont respectivement un juif se déclarant athée et une Kabyle chrétienne non pratiquante. Leurs parents divorcés, ces jeunes filles vivent depuis des années avec leur père; leur mère étant retournée en Algérie. C'est contre l'avis de leur père (qui les a néanmoins défendues devant l'administration) qu'elles se sont voilées.

- Parmi mes anciennes élèves au lycée, j'ai eu une année deux sœurs, dont l'une était voilée (contre l'avis de ses parents, estimant que ce n'était dans son intérêt de le faire); l'autre non.

- Une autre de mes anciennes élèves m'a avoué qu'elle s'était voilée par obligation paternelle. C'était la condition mise par le père pour qu'il accepte qu'elle sorte tous les jours pour se rendre au lycée. Moyennant quoi elle y a réussi des études, qui lui ont permis de s'émanciper de sa famille et de son milieu. Et je l'ai revue récemment: elle travaillait, vivait maritalement et était... dévoilée.

- Au cours de la précédente année universitaire, j'ai dirigé un mémoire de maîtrise sur la redéfinition de leur identité par les jeunes musulmans en France. L'étudiante qui a soutenu ce mémoire y relatait notamment le cas d'une jeune fille d'origine tunisienne qui s'était voilée par réaction à la religiosité traditionnelle de sa famille (et notamment de sa mère); dans un mouvement visant à définir un islam davantage centré sur la (sa) personne, sa propre lecture (interprétation) du Coran et, en définitive, sa liberté individuelle (de conscience et d'action). Quelque chose qui rappelle tout à fait le protestantisme naissant, y compris dans sa dimension puritaine; en somme une sorte d'islam réformé. Les voies de l'accession à la liberté de conscience sont décidément tortueuses... comme elles l'ont été historiquement en Europe même.

Ce ne sont là que quelques exemples particuliers qui n'autorisent évidemment aucune conclusion générale. Sinon celle qu'il est impératif de ne pas plaquer sur la réalité des idées préconçues, mais de se mettre à son étude attentive, pour l'expliquer et la comprendre dans sa diversité et sa complexité.

Eviter des questions embarrassantes

La précédente remarque me servira de transition pour introduire la troisième critique que j'adresserai à votre position. A savoir qu'elle vous dispense et empêche de chercher à expliquer et comprendre le phénomène auquel vous avez affaire. « *Non ridere, non lugere, neque de-testari sed intelligere* » (ne pas rire, ne pas déplorer, ni détester mais comprendre), disait Spinoza. Evidemment nul n'est tenu de se conformer à ce précepte philosophique; mais lui tourner le dos, c'est peut-être se condamner à sombrer dans l'obscurantisme de la passion que l'on prétend précisément combattre.

Mais c'est aussi à coup sûr éviter d'avoir à se poser quelques questions gênantes. A commencer par celle-ci, pourtant apparemment inévitable: pourquoi des filles et jeunes femmes issues

de l'immigration de tradition musulmane choisissent-elles de se voiler ? Car j'espère vous avoir convaincu qu'il est malheureusement simpliste de croire qu'elles agissent en l'occurrence toutes contraintes et forcées par leur entourage. N'est-ce pas que la société française réputée laïcisée et son Etat réputé laïque n'ont pas su rendre suffisamment crédibles les normes et valeurs d'émancipation, individuelle et collective, qui auraient dû, en principe, leur éviter de sombrer dans d'aussi ostensibles manifestations de l'aliénation religieuse ?

Je ne vous ferai pas l'injure de vous soupçonner de ne pas connaître la célèbre formule de notre grand-père Marx présentant la religion comme « *l'opium du peuple* ». Mais peut-être êtes-vous comme la plupart de ceux qui rabâchent cette formule sans la comprendre dans son sens complet et véritable, faute d'en connaître le contexte. Que je me permets donc de rappeler ici: « *La misère religieuse est d'une part l'expression de la misère réelle, et, d'autre part, la protestation contre la misère réelle. La religion est le soupir de la créature accablée, le sentiment d'un monde sans cœur, comme elle est l'esprit des temps privés d'esprit. Elle est l'opium du peuple.* » Ce qui conduit en l'occurrence à se poser la question suivante: de quelle misère réelle témoigne le voile que portent ces filles et jeunes femmes ? Et simultanément, contre quelle misère réelle protestent-elles en se voilant ? Autrement dit, en quoi leur aliénation religieuse est-elle l'expression *contradictoire* de la misère matérielle et spirituelle inhérente à la condition qui est la leur dans la société française



contemporaine ?

Cette question conduit évidemment à s'interroger sur le rapport qu'entretient le port du voile avec l'expérience de l'oppression singulière de ces filles et jeunes femmes, dans le cadre de l'oppression particulière des populations immigrées ou issues de l'immigration dont elles sont membres. Sur son rapport avec leur ex-

clusion socio-économique tendancielle, leur situation de relégation dans des banlieues déshéritées, la ségrégation de fait sinon de droit dont elles sont les victimes dans la plupart des situations de la vie quotidienne (notamment pour l'accès à l'emploi et l'accès au logement), pour ne même pas évoquer le racisme qui les stigmatise à longueur de discours publics (politiques et médiatiques) tout en les assignant à leur (supposée) identité d'origine et d'appartenance, dont la dimension religieuse passe pour la plus significative.

Tout comme la même question précédente conduit à s'interroger sur le rapport qu'entretient le port du voile avec l'état de dépression symbolique de nos sociétés occidentales, si peu capables de proposer à leurs membres un ensemble un tant soit peu structuré d'idées, de normes, de valeurs aptes à faire sens pour eux en étant un tant soit peu crédibles, c'est-à-dire aptes à leur donner envie de vivre, de participer à des entreprises collectives, de communiquer avec les autres, de se construire une identité personnelle. Sans pour autant précisément se rattacher à des représentations de nature fétichiste comme le sont celles proposées par les traditions religieuses.

Ces différentes questions restent ouvertes à la discussion. Encore faut-il commencer par se mettre en état de se les poser et de les examiner calmement, en en discutant collectivement. C'est bien ce que rend impossible l'attitude qui consiste à condamner avant même de comprendre.

Parier sur la vertu émancipatrice du savoir

Impuissante à poser et *a fortiori* à résoudre les problèmes théoriques que pose le port du voile, votre attitude, qui conduit à demander l'exclusion de ces filles et jeunes femmes des établissements scolaires, est de plus impuissante à résoudre le problème pratique qu'il pose. Bien plus, il me semble contraire aux principes mêmes que vous prétendez défendre.

Si l'objectif est de permettre à ces personnes de s'émanciper de l'aliénation religieuse qui est la leur, ce n'est sans doute pas à les excluant du champ scolaire, en les privant de ce fait de l'expérience d'un savoir en principe émancipateur et critique – ou, du moins, de ce qu'il peut y avoir d'émancipateur dans le rapport au savoir – que l'on parviendra à nos fins. Au contraire, ce faisant, on ne fera que les enfermer davantage encore dans les conditions matérielles, morales, intellectuelles et spirituelles ayant favorisé ou renforcé leur aliénation religieuse. En les renvoyant de l'école publique, vous les enfermez dans leurs familles et leurs quartiers, dans le creuset de leur identification communautaire à base religieuse; demain dans les écoles confessionnelles qui se créeront, foyers de l'intégrisme musulman comme elles le sont de l'intégrisme chrétien ou juif.

Je préciserai simplement pour terminer que ma tolérance n'est ni naïve ni illimitée. Elle s'assortit de deux conditions impératives qui en fixent les bornes. D'une part, bien évidemment, de l'interdiction de tout prosélytisme religieux dans l'enceinte scolaire. D'autre part, de la condamnation de tout refus de suivre un enseignement qui serait vécu ou conçu comme incompatible avec le dogme religieux. C'est dans ces limites, mais dans ces limites seulement, que le savoir doit affirmer ses prérogatives sur la foi et assurer, du même coup, son universalité.

Alain Bihl

* Je signale à tous les laïcards que Marianne elle aussi est voilée ... d'un bonnet phrygien !

(1) PLPL, BP 70072, 13192 Marseille Cedex 20.

Dans le cadre de nos échanges avec la revue "**Alternative Libertaire**", nous publions ci-dessous l'édito paru dans le n° 125 (janvier 2004) de ce mensuel. (Site : www.alternativelibertaire.org Abonnement un an : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"**Alternative libertaire**" BP 177 75967 PARIS cedex 20 "**Alternative Libertaire**" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes). Cet éditto est aussi consacré à l'affaire du voile, mais l'aborde sous un autre angle que dans l'article précédent.

Contre la loi : Je suis athée et je t'emmerde !

Jacques a dit : "*faites une loi*" et tous les beaux esprits de l'UMP au PS de s'exécuter. Dès février, Ferry, girouette comme jamais, qui avait dit ne pas souhaiter une loi contre les signes religieux ostensibles en sera le maître d'œuvre, histoire de se faire un prénom et de rejoindre Jules au Panthéon de la république bourgeoise.

En fait de laïcité, nous assistons à une belle tartufferie. La loi en question serait motivée par la volonté de lutter contre la discrimination entre les sexes et contre l'oppression des jeunes filles musulmanes et il faudrait marcher ?

Nos laïcs de circonstance, adversaires de toujours de la laïcité, ont fière allure eux qui tolèrent parfaitement l'existence d'écoles religieuses, véritables fabriques d'obscurantisme qu'ils contribuent à financer sur des fonds publics.

Les a-t-on entendus une seule fois protester contre les violences envers les femmes non seulement à l'école, mais aussi au travail et dans la rue ? Les jeunes filles musulmanes voilées en dehors de l'école publique, où les mariages forcés avec retour au pays, cela ne les a jamais empêchés de dormir.

Quand on vous dit que ce sont des tartuffes.

Quant à l'égalité entre les sexes, parlons-en. Côté machisme, l'État sait faire aussi bien que le patronat. Même dans les administrations où les femmes sont majoritaires (Éducation nationale, Finances), plus on monte dans la hiérarchie, moins il y a de femmes. Elles ne sont que 10 % dans l'encadrement supérieur. Quel que soit leur corps administratif, elles font l'objet d'une notation moins favorable et leur déroulement de carrière est plus long que celui des hommes, etc.

On l'a bien compris, la loi pour l'interdiction des signes religieux ostensibles ne sera en rien une loi laïque. Elle vise d'abord à instrumentaliser les peurs en constituant une promesse d'exclusion pour celles et ceux qui voudront se rassurer et ne croient pas que le dialogue permette d'allier le vivre ensemble et la fermeté sur les principes de la laïcité.

Elle sera une négation de la laïcité qui stipule que l'école accueille tous les enfants quelle que soit leur origine ou leur religion quand ils en ont une. Elle (re)mettra la religion au cœur de l'école publique en développant l'enseignement du fait religieux et de l'histoire des religions. Elle continuera à accepter la présence des religions catholique, protestante et juive dans les écoles de Moselle et d'Alsace en vertu d'un Concordat qu'il n'est pas question de dénoncer.

Elle fera diversion en masquant une offensive aussi dangereuse pour la laïcité et la liberté de conscience que celle des religions... celle des entreprises. Des entreprises qui seront au cœur de la loi sur l'école qui suivra le "grand débat" du même nom.

Chirac n'a pas retenu l'interdiction des "signes politiques ostentatoires" mais gageons que ce ne soit que partie remise.

Être laïc, ce n'est pas défendre l'école et la société telles qu'elles sont au nom d'une république de plus en plus oppressive. Si l'école républicaine et laïque a permis de généraliser l'instruction et de faire reculer l'analphabétisme et l'obscurantisme religieux, elle sert aussi à reproduire les inégalités et n'a pas pour objectif l'émancipation individuelle et sociale dans la mesure où elle fonctionne comme un moule dans lequel il faut se couler au mépris du développement de l'esprit critique.

C'est pourquoi, pour les libertaires, l'éducation doit conduire à l'épanouissement de l'individu, à son autonomie, au développement de son sens critique, pour parvenir à ces objectifs il est nécessaire de rompre tant avec les religions, qu'avec le capitalisme.

Ni loi, ni religion

Ni Dieu, ni maître, plus que jamais

Alternative libertaire, le 20 décembre 2003

Un projet refondateur pour EDF ?

La Fondation Copernic (*"Pour remettre à l'endroit ce que le libéralisme fait fonctionner à l'envers"*) BP 32 75921 PARIS cedex 19; copernic2@wanadoo.fr; <http://fondationcopernic.org> s'est chargée d'assurer la diffusion en novembre dernier d'un document signé du pseudonyme Jean Marcel Moulin. Ce texte : **"EDF-GDF : Pour un nouveau projet historique refondateur"** est en fait le fruit du travail et de la rédaction de cadres des deux entreprises publiques (pour combien de temps encore !) qui, pour des raisons évidentes sont tenus de conserver l'anonymat. Le projet de loi préparant la privatisation d'EDF-GDF qui devait être examiné en conseil des ministres en août ne l'a pas été et son examen a été reporté. Effet des difficultés pour EDF d'y répondre convenablement ? N'en doutons pas, ce n'est que partie remise. Peut-être est-il encore temps de s'y opposer. C'est ce que pense l'auteur collectif du texte. Pour ce faire il faudra néanmoins une sérieuse mobilisation.

Disons le tout de suite : ce texte n'a rien de révolutionnaire. Il donne même l'impression parfois de se contenter de revenir à une situation initiale ("historique"), même s'il apporte quelques innovations dans ces propositions. Si nous en parlons, c'est surtout parce que, comme ses auteurs, nous sommes fermement opposés à la privatisation.

Le document analyse dans un premier temps les *"contre-performances des processus conjoints de déréglementation et de privatisation (qui) s'accumulent inlassablement"* Successivement :

1) Le processus de déréglementation est un échec en Europe comme ailleurs. Et de citer le cas de la Californie (avec le scandale financier Enron), celui de la grande panne d'août 2003 dans le Nord-est des Etats-Unis, de la Grande Bretagne *"mère des modèles de dérèglement"*, ceux encore de la Scandinavie, de l'Italie, de l'Allemagne... Aucun des bénéfices promis n'a été atteint, notamment l'espoir d'une baisse des prix pour tous les consommateurs. En fait *"le modèle libéral théorique appliqué à l'électricité et au gaz conduit inexorablement à de graves crises, à des hausses de prix généralisées, le moment venu, et à de fortes dégradations de la continuité de fourniture et de qualité de service"*.

2) La privatisation d'EDF et GDF servirait de verrou organisant cet échec et exclurait toute possibilité de retour en arrière. Les intérêts pour la fraction opportunistes des dirigeants d'EDF et GDF ont pour noms : rapport de force salarial modifié, émancipation des tutelles publiques (Etat, collectivités locales), abaissement de l'utilisateur au rang de client choyé pour être mieux plumé. A croire que cette frange néglige certaines fonctions essentielles déjà mal en point,

telles la programmation économique de la production, l'intégrité de la distribution, la régulation économique interne (contrôle de gestion) où des défaillances sont déjà apparues.

3) Le processus de déréglementation et l'effet d'annonce de la privatisation à venir ont déjà fragilisé les bases industrielles, sociales ou institutionnelles *"nécessaire à l'accomplissement des missions essentielles."* De ces constats de désorganisation programmée des services publics d'EDF et GDF il ressort la nécessité :

- De mettre un coup d'arrêt au processus de décomposition en abandonnant tout projet de privatisation totale ou partielle, tout en décrivant les schémas susceptibles de redonner une capacité d'action à EDF-GDF.

- De donner à EDF-GDF un nouveau projet refondateur au service des usagers, de l'intérêt général, de la collectivité nationale. Pour cela un certain nombre de préalables apparaissent incontournables, au moins quatre conditions qualifiées d'externes pour deux d'entre elles et d'internes-externes pour les deux autres, à savoir :

- Le maintien d'une propriété intégralement publique.
- L'arrêt du processus de libéralisation.
- Le maintien de l'intégrité d'EDF et de

GDF et la mixité.

- "Le nettoyage de structures", c'est à dire la règlement définitif de la question des développements calamiteux à l'international d'une part⁽¹⁾, et d'autre part la remise en ordre du management supérieur.

Le projet refondateur

La formule *"Pour un projet..."* est significative du caractère non ficelé des propositions. Un tel projet *"doit surgir d'un débat citoyen large et contradictoire, puis faire l'objet d'une saisine par une représentation nationale légitime, c'est à dire élue et mandatée pour sa formulation explicite"*. Il s'agit donc dans ce document de la formulation de lignes directrices, débattues *"dans le mouvement citoyen et les usagers, dans le personnel et ses organisations syndicales, dans les partis politiques"*⁽²⁾

Regardons ces lignes directrices.

Premier axe, une refondation citoyenne : une politique au service des usagers – des citoyens. En tant qu'entreprises publiques, EDF et GDF ont pour propriétaires les citoyens-usagers. Ce sont donc eux qui doivent être les premiers bénéficiaires de leur activité. Cela passe par certains principes *"oubliés"* comme *"l'accès plus facile et plus large aux services pour tous, en particulier"*

Des cadres en fureur ...

A notre connaissance aucun collectif de cadres ne s'est opposé à la privatisation de France Télécom. Les cadres ne bougent pas non plus à la Poste, à l'Education Nationale ou dans les services publics où une privatisation se met en place plus ou moins sournoisement. Au contraire, la plupart des dirigeants et responsables, sans état d'âme, bâtissent leur carrière en démolissant les services publics dont ils ont la charge.

Les cadres du collectif *"Jean-Marcel Moulin"* d'EDF-GDF représentent, de ce point de vue, une exception réjouissante. La rage au coeur, ils vont jusqu'à prôner la résistance dans la lutte et la grève. Ils écrivent :

"... Nous nous sentons héritiers [des] pères fondateurs de nos entreprises face à la destruction de ce qu'ils ont construit et que tant de personnes ont ensuite enrichi et consolidé en se donnant à fond, sur les réseaux, dans les centrales, sur les plateaux clientèle et chez les usagers, dans tous les bureaux. Nous savons qu'une immense majorité d'agents d'EDF et GDF se positionnent exactement comme nous et sont prêts à mener le combat jusqu'au bout contre les privatisations, sachant désormais qu'est légitime le recours, conscient et responsable, à la grève avec coupures, si nécessaire, pour stopper la folie destructrice d'un pouvoir qui n'a jamais été élu par les français pour faire cela et qui, en conséquence, est totalement illégitime pour mener ces privatisations. Il pourrait apparaître à certains que nous sommes mal placés, étant donnée notre position dans l'entreprise, pour légitimer ainsi le recours à la grève avec coupures tournantes maîtrisées, mais, au point où en sont les choses, si l'on veut interdire l'exercice d'un droit de grève responsable aux agents EDF-GDF sous cette forme et ne leur concéder que des grèves invisibles, alors on les acculera aux grèves avec coupures sauvages donc risquées voire dangereuses."

C'est pourquoi nous disons que le Président de la République, (élu avec nos voix par refus d'un candidat d'extrême-droite) et son gouvernement, sont totalement illégitimes en matière de privatisations qui conduiront à la destruction des entreprises publiques EDF et GDF, au nom de la collaboration avec le tout-libéral, tout-concurrence, et que, il est légitime de les combattre avec les armes adaptées, allant jusqu'à la grève avec coupures maîtrisées."

pour les zones et les personnes les plus défavorisées", l'abandon de l'objectif de développement des ventes en lui substituant celui de "réduction des factures avec accroissement du confort". EDF-GDF doivent également en finir avec la déposition des citoyens-usagers de "leur pouvoir de propriétaires" au profit d'une technocratie dirigeante autrefois issus des Corps d'Etat, et, aujourd'hui, étendue aux technocraties "de firmes privées extérieures".

De plus, il faut restaurer la démocratie interne par "l'élection au suffrage universel des représentants des usagers-citoyens sur un programme et des listes nationales parrainées par des organisations représentative, avec des règles précises de compte-rendu de mandat et d'information au cours de celui-ci..." Afin de rendre effectifs ces nouveaux droits à donner aux représentants élus des usagers et aux élus locaux, proposition est faite de mettre en place des Observatoires indépendants (aux plans départemental et national) des services publics d'EDF et GDF avec contrôle de la diffusion de leurs conclusions en direction de l'utilisateur-citoyen.

Axe n°2, un projet industriel avec pour but la diversification et la sécurité énergétiques, et pour moyen la fusion EDF-GDF en une entreprise publique, une EPIC qui aurait pour sigle EGF. Le gouvernement précédent n'a rien fait, selon le document; l'actuel veut privatiser. Les deux attitudes conduisent dans les faits – la première par son laisser-faire, la seconde par son appui tout acquis – à la liquidation de ces outils du patrimoine national que sont EDF et GDF⁽³⁾.

Définir la politique énergétique du pays ne doit pas être l'apanage d'EDF-GDF (en fait des technocrates qui les dirigent) mais doit revenir aux citoyens et ce, "par un processus démocratique de choix". Un consensus citoyen fondamental" peut être trouvé sur certains points :

- engager une politique de réduction importante de la demande d'énergie.

- diversifier les sources de production en France en décentralisant au maximum les systèmes énergétiques.

- "laisser ouverte et construire l'option nucléaire du futur" (Cette option appelle de notre part une remarque que nous renvoyons en note⁽⁴⁾).

- faire de la nouvelle EGF l'acteur public garant de la diversification gaz sûre et bon marché, sur le modèle de la fusion EON-Rhurgas en Allemagne. Une alliance stratégique EGF / EON-Rhurgas serait alors bénéfique en matière de sécurité d'approvisionnement et de garanties des prix pour les centrales électriques et les clients gaz.

Axe n°3, une refondation du pacte social. Refonder le pacte social "c'est revenir hardiment aux fondamentaux historiques" entre le personnel et la nation et en finir avec le processus de privatisation

interne, cause de la détérioration de la productivité et de la qualité du service.

A cette fin il est nécessaire tout d'abord d'en finir avec le pouvoir personnel unique du Président devenu aussi Directeur Général par la mise en place d'un Conseil d'Administration – Conseil de surveillance, distinct du Directoire Exécutif. Par ailleurs le mouvement actuel des réformes de structures liées à la privatisation doit être abandonné... une autre nécessité: revenir à la pratique de la mise en débat dans le personnel et les organisations syndicales pour ce qui concerne les projets de Direction ou d'Unités (centrales, centres de distribution, transport, services centraux et de recherche).

Cette contribution de "Jean Marcel Moulin" qui fait suite à un premier texte, a pour raison d'être de renforcer et d'élargir, au-delà des entreprises EDF-GDF, la résistance à des décisions annoncées sans le moindre débat démocratique – et donc – comme dirait le cheminot, de renverser la vapeur.

(1) Pour mémoire : prise de contrôle, contestée, de l'électricien italien Edison, achat des filiales allemandes "En BW" et brésilienne "Light" payées trop cher.

(2) On peut s'interroger sur l'opportunité de la participation des partis dans le débat tant la persuasion ou l'orientation peuvent être fortes et... faire en sorte que "la représentation nationale légitime" souhaitée et "citoyenne" soit court-circuitée et se résume au... Parlement. Auquel cas on reviendrait à la case

départ.

(3) Même s'il affirme que Chirac et son gouvernement sont totalement illégitimes en matière de privatisation, le collectif "Jean Marcel Moulin" se pose, à propos du Président de la République, une question qui nous paraît quelque peu naïve :

"Le Président de la République [se] rend-il compte ?" se demande "Jean Marcel" qui pose également la question "Aura-t-il un sursaut ?" Bien sûr que non ! Si Chirac s'est installé au poste de commandement c'est pour satisfaire des intérêts bien précis...

(4) On ne peut que regretter que les auteurs ne se tournent pas davantage qu'ils le font vers les énergies renouvelables. A leurs yeux, l'option nucléaire doit donc être maintenue; même avec un report du renouvellement du parc aux alentours de 2015-2020, même avec un nouveau réacteur plus fiable que l'EPR reconnu par eux-mêmes comme pas plus sûr que les actuels et tout aussi sale en matière de déchets (y aura-t-il jamais un réacteur nucléaire totalement propre ?), on s'affirme de fait pour la continuité de la filière alors que nos voisins européens s'en éloignent. Le pseudo débat national sur l'énergie impulsé par le pouvoir au premier semestre est tristement révélateur d'une pratique qui n'a de démocratique que le nom, à l'instar du débat actuel sur l'école où, dans un cas comme dans l'autre, tout se joue au sommet. Rappelons que 61% des français voudraient bien pouvoir se passer du nucléaire et que le traitement des déchets constitue leur première préoccupation environnementale.

Quo vadis, ITER ? (Où vas-tu CHEMIN ?)

En demandant de "laisser ouverte et construire l'option nucléaire du futur" le collectif "Jean-Marcel Moulin" affirme qu' "il est nécessaire que s'engage le développement industriel d'une filière intrinsèquement sûre et propre en déchets avec des centrales de plus petite puissance".

Comme le collectif exclue la filière EPR, à quoi fait-il allusion ? Peut-être au projet ITER où le site pressenti de Cadarache est en concurrence avec le Japon qui, aux dernières nouvelles, sortirait "gagnant" ?... Justement, au Japon, d'éminents scientifiques (dont le prix Nobel de physique 2002, Masatoshi Koshiba) s'opposent au projet ITER avec des arguments dont nous reprenons quelques extraits ci-dessous :

"Nous reconnaissons que la fusion thermonucléaire contrôlée peut être une source importante d'énergie alternative dans un avenir éloigné. Cependant, le réacteur nucléaire fondé sur ITER, qui brûle du tritium, est extrêmement dangereux du point de vue de la sûreté et de la contamination de l'environnement. (...)

* Le tritium est fortement toxique ; une dose de 1mg est mortelle. Ainsi, les 2 kg de tritium qui circuleront dans ITER pourraient tuer 2 millions de personnes.(...)

* Les neutrons qui seront produits dans ITER ont une énergie plus de dix fois supérieure à celle d'un réacteur de fission et la radioactivité des murs du dispositif et des matériaux de construction produiront 40.000 tonnes de déchets nucléaires.

* Lors de l'arrêt de l'expérience, le dispositif et les bâtiments ne pourront être démantelés pendant plusieurs centaines d'années, en raison de la haute radioactivité, et ne manqueront pas de se détériorer.(...)

Pour toutes ces raisons, en qualité de médecins conscients et experts dans ce domaine, nous sommes fortement opposés à l'implantation d'ITER au Japon."

Ah, ces scientifiques japonais, quels obscurantistes ! Heureusement, les nôtres, à quelques exceptions près, sont d'une toute autre trempe.

La SANTE est un DROIT Fondamental !

Toute atteinte à ce droit est contraire à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à son article 25

« *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille* »

Le Gouvernement Raffarin-Chirac, par la nouvelle régression sociale de grande ampleur qu'il prépare: le démantèlement de l'assurance maladie et sa privatisation, dévoile son désintérêt total pour les moins favorisés de nos concitoyens et son mépris pour le niveau de santé de la population.

Il poursuit la logique offensive de la mondialisation ultra libérale, qu'il a entreprise contre les retraites, celle qui ne se soucie que de l'actionnaire rentier et de ses dividendes, et surtout pas du salarié, devenu un kleenex que l'on jette après usage, et encore moins des chômeurs, des « vieux », des pauvres.

Pour «réussir» cette contre-réforme contre les droits à la Santé, il culpabilise, à grands renforts de médias, ceux qui gaspillent, coupables fossoyeurs de la Sécu, les pauvres, les «vieux» qui coûtent trop chers, les chômeurs qui seraient trop «fainéants» pour travailler et qui profitent du système !

C'est au nom du « fameux » Trou de la Sécu

que l'Etat veut démanteler le principe de la Sécurité Sociale, institué après la 2^{ème} guerre mondiale, dans un contexte économique bien plus désastreux qu'aujourd'hui, qui défendait les principes suivants : on cotise en fonction de ses revenus, on organise la contribution patronale et chaque salarié est soigné en fonction de ses besoins et des aléas de la vie (accidents, maladie...)



**On nous annonce, à grands renforts de frissons catastrophiques,
un trou de 8 milliards € ... mais, ce que l'on ne nous dit pas,**

c'est que l'Etat vole à la Sécu près de 20 milliards € par an ! Pour l'essentiel, il s'agit de versements que l'Etat ne fait pas à la Sécu, provenant des vignettes sur l'alcool, des taxes sur le tabac, d'une part des primes d'assurance auto, mais aussi **des exonérations de charges** que l'Etat paie à la place des employeurs. En 2003, l'Etat a remboursé 800 millions **sur 14,6 milliards €** qu'il devait ! Il **viole la loi** votée par les Parlementaires (qui ne protestent pas !) Et si l'on ajoute les **charges que l'Etat impose** à la Sécu : **4 milliards que la Sécu a versé aux caisses privées**, correspondant au versement aux régimes des « non salariés », comme ceux des notaires, avocats, dentistes ... qui ne sont pas assez nombreux et qui paient une trop faible cotisation par rapport à leurs revenus, l'on atteint 20 milliards.

C'est la solidarité à l'envers ! Celle des pauvres pour les riches !

¹ informations tirées du *Canard Enchaîné* du 05.01.2003, et fondées sur le rapport de la Commission de comptes de la Sécurité Sociale

Ce que l'on ne nous dit pas, c'est que 1 % d'augmentation sur les salaires, c'est 3 milliards € de recettes en plus pour la Sécu, c'est que 100 000 chômeurs en moins, c'est 1,3 milliard € de recettes en plus pour la Sécu.

Déjà, en 1995, Jean Massé, administrateur du fonds social des caisses de retraite françaises, avait dénoncé la logique des Gouvernements. «*En réalité, le déficit de la Sécurité Sociale, pour l'essentiel, est dû aux cotisations patronales non payées, aux exonérations accordées aux entreprises et aux dettes de l'Etat.*».

Le trou de la Sécu n'est donc qu'un prétexte

Ce Gouvernement croit-il pouvoir encore longtemps nous tromper ?

Ne nous laissons pas berner ! car le démantèlement de l'assurance maladie a déjà commencé, à petits pas, sans en avoir l'air !

- Les moyens humains et techniques dans les hôpitaux publics sont réduits et les services prestigieux et rentables passent au privé,

- Ce qui était remboursé à 75 % ne l'est plus qu'à 70 % et certains médicaments dits «de confort» sont remboursés à 35 %

- L'augmentation du ticket modérateur et du secteur à honoraires libres a développé les assurances qui vendent à ceux qui peuvent payer, un remboursement de soins non pris en charge par la Sécu.

Le Gouvernement nous dépouille petit à petit !



Raffarin jamais à court d'idée

Ce qui est déjà prêt, sur la base du **rapport Chadelat**, c'est une assurance maladie instituant plusieurs étages de protection: la couverture maladie généralisée, constituée d'une assurance maladie obligatoire et une assurance maladie complémentaire, qui couvrirait, pas toujours à 100 %, un «panier de soins» limité et, pour l'instant, non défini. Pour couvrir les soins sortant de ce «panier», chacun «pourra acheter» une sur-complémentaire, auprès d'assureurs privés, s'il peut se la payer (!). **Il s'agit de faire rentrer le ver du profit dans le fruit de la solidarité nationale pour le pourrir de l'intérieur !**

Nous ne devons pas laisser s'appliquer cette logique qui permet aux riches d'avoir une protection sociale renforcée et aux pauvres une protection minimale, dite «de base». C'est inacceptable !

Nous pensons qu'un autre modèle de justice sociale est possible

C'est à nous tous de le construire.

décembre 2003 - *les Amis de l'Emancipation Sociale*

Tract rédigé et diffusé par "*les Amis de l'Emancipation Sociale*". (Dessins ajoutés par la rédaction d'ACC)
Pour tout contact : Elsie Pimmel, 29 rue de la Libération – 70290 Champagny-Eboulet tél. 03.84.20.78.07 ou emancipation.sociale@laposte.net

On connaît un patron alsacien qui n'a pas de bol. En achetant il y a quelques années une petite entreprise de la vallée de Thann il s'est aussi involontairement porté acquéreur de la force de travail d'un délégué syndical particulièrement coriace.

Ledit délégué (par ailleurs cofondateur d'ACC, c'est dire...) a demandé la médaille du travail pour ses 35 ans de boîte, intéressé par les 3 jours de congés qui vont avec. Trois jours sans être exploité, c'est toujours ça de plus-value en moins pour le patron, pas vrai ?! (cf ACC du n°1 au n°151 inclus).

Mais accepter que ledit patron profite des circonstances pour promouvoir son idéologie libéralo-paternaliste, ça non ! Et notre syndicaliste de rédiger une lettre ouverte à son cher PDG, reproduite ci-dessous.

Inutile de vous dire que lors de la cérémonie de remise des médailles - où la lettre était déjà connue de tous - le parfum du consensus, pourtant abondamment répandu, n'a pas suffi à couvrir l'odeur de soufre de la lutte de classe.

Mener la lutte ne se pratique que rarement sur le terrain symbolique. Pourquoi ? Sans doute parce que c'est plus difficile qu'il y paraît. Essayez, vous verrez...

Lettre ouverte à mon PDG

Par la présente, **je suis au regret de vous informer que je refuserai de me faire remettre par vos soins la médaille du travail jeudi 18 décembre.**

En effet, **aujourd'hui des relations sociales dignes de ce nom n'existent pas plus qu'il y a 5 ans dans votre entreprise.** Le mépris envers la majorité du personnel ouvrier et de ses représentants ne se dément pas d'année en année.

Au contraire ! Tout est fait, peut-être inconsciemment, mais j'en doute, pour démolir moralement une grande partie des salariés qui, par peur des représailles, n'osent même pas exprimer leur mal vivre. Et quand ils essaient, ils ne sont pas entendus ! Vous êtes sans doute conscient du problème, mais vous refusez d'y apporter la moindre solution.

Oui, Monsieur le PDG, je peux vous rassurer : **vous avez sans doute réussi au-delà de vos espérances à transformer des Hommes qui étaient fiers de leur métier, de leur connaissance, de leur savoir-faire et de leur entreprise, en espèce de sous-hommes qui n'ont plus qu'un seul espoir, que ce cauchemar s'arrête bientôt.** C'est peut-être une victoire pour vous, mais elle est amère pour l'entreprise.

J'en fait bien sûr partie et je m'identifie totalement à ces camarades ; mais pour moi, mais également pour eux, je refuse de m'infliger cette avanie de me faire accrocher un hochet, que nous avons mille fois mérité, serait-il en or, par vos soins !

En faisant cela, je vous rends en même temps service, puisque cela vous évitera de me féliciter !

Et encore, bien plus que la médaille, **je refuse l'aumône dérisoire qui accompagne cette distinction** et qui n'est après tout qu'une partie de l'argent que vous (m'avez) nous avez piqué dans nos poches.

Non décidément, **quelques dizaines d'euros** pour 25, 30, 35 ou 40 années de boulot, **c'est tout simplement dérisoire, pour ne pas dire une insulte !** On hésite même à donner, en ces temps de Noël, une telle obole à un garnement pour ses étrennes ! Alors pour 40 ans de boulot...

Vous pourrez donc disposer de ma médaille et du pourboire qui allait avec et qui m'étaient destinés.

Grand bien vous fasse à vous qui n'en avez apparemment jamais assez ! Pour ma part, je ne serai ni plus riche ni plus pauvre mais, maigre consolation, je n'emmènerai ni plus ni moins que vous le moment venu !

Au moment de la remise des médailles à mes autres camarades, je serai par la pensée avec nombre d'entre eux qui sont en total accord avec moi et le contenu de cette lettre et qui devront, la rage au cœur... mais le sourire aux lèvres, accepter de se plier à cette pantalonnade.

Syndicalement vôtre. D. W.

P.S. : Si d'aventure ma récompense vous encombre, vous pouvez toujours l'envoyer aux Restos du Cœur de Saint-Amarin.

Au moment de la rédaction de cette lettre, son auteur ne connaissait pas la prime qui lui aurait été attribuée s'il avait accepté sagement de se soumettre au cérémonial patronal. Son montant a été divulgué depuis : pour 35 ans de boulot il aurait eu droit à 48 euros. Soit généreusement 1,37 euros par année !

C'est pas avec ça que le PDG pourra payer sa cotis' au MEDEF !



Délit de militance

Répression anti-syndicale : la liste s'allonge !

Dans le dernier numéro d'ACC (n° 150 - décembre 2003) nous vous avons déjà parlé du cas de Marie-Ange Debard. Son comité de soutien s'est structuré; vous trouverez ci-dessous un de ses textes qui rappelle quelques-uns des nombreux cas de répression et une pétition en défense de Marie-Ange. Nous reprenons également sur cette page un texte émanant d'un comité de soutien à Philippe Kauffmann, militant de SUD-Education poursuivi pour "rébellion".

Liste non exhaustive

Le cas d'Alain Hébert, secrétaire de l'UL CGT de Cherbourg, condamné en 2002 à de l'emprisonnement ferme pour avoir participé à des actions visant à empêcher la fermeture de l'hôpital de Cherbourg.

Le cas d'Ahmed Menghini, coupable d'avoir participé à une manifestation contre les centres de rétention.

Celui de ce responsable FSU du Puy de dôme accusé d'avoir influencé, à travers une manifestation, le vote de son maire, Charasse, sur la réforme des retraites.

Celui de ces 2 militants de SUD Rail, accusés injustement d'avoir mis le feu à des poubelles au cours de la manifestation du 10 juin, parce qu'ils avaient des explosifs dans leur poche, à savoir 2 briquets !!!

Ceux de dizaines d'enseignants arrêtés lors de la manifestation du 10 juin.

Ceux de ces malheureux passagers d'un avion dont le crime est d'avoir osé prendre des photos de l'embarquement musclé de sans-papiers expulsés.

Ceux des intermittents du spectacle ...

Ceux des militants de la Confédération Paysanne qui par dizaines se voient infliger des amendes, parfois très lourdes (Jean-Pierre Leroy, les 10 de Valence, les 10 d'Avelin), voire des peines de prison: José Bové, René Riesel ... Leur crime: s'opposer au business des multinationales de l'agroalimentaire, exiger l'interdiction des OGM et du brevetage du vivant, pour développer une agriculture respectueuse des Hommes et de la Terre.

Arsenal répressif

On assiste à la mise en place d'un arsenal juridique de plus en plus répressif visant à restreindre les modes d'action syndicale, associative ou politique.

On risque 3 ans de prison, si on est arrêté dans une manifestation avec un couteau suisse dans sa poche, 5 ans si on accueille chez soi des étrangers en situation irrégulière ...

Cette répression individuelle s'accompagne également d'une volonté de pénalisation collective des partis, syndicats, associations :

Les nouvelles lois concoctées... par le ministre de la justice prévoient que les partis, syndicats, associations organisant une manifestation donnant lieu à des débordements, pourront être poursuivis et leurs biens saisis. Prenons toute la mesure de cette offensive: En Grande- Bretagne, Thatcher en 1980 dans sa guerre contre les syndicats a réussi à les étrangler financièrement.

Le gouvernement a choisi la voie de l'affrontement et de la criminalisation du mouvement social, au mépris des libertés élémentaires comme celle de manifester, mais aussi au mépris de la démocratie. Faisons monter la protestation populaire contre cette politique liberticide. Exigeons un non lieu pour tous les militants en procès ou condamnés !

Marie-Ange Debard, militante CGT du Pays de Montbéliard, est poursuivie pour « blessures volontaires aggravées sur personnes dépositaires de l'autorité publique lors d'une réunion ». Dix policiers ont eu les oreilles cassées par les slogans des manifestants et le bruit des clarines (voir ACC n° 150). Le délit de notre camarade a été de tenir un mégaphone, trop près, semble-t-il, d'oreilles particulièrement sensibles. Elle serait même passible d'emprisonnement !!!

Faisons monter jusqu'au Président de la République le ridicule procès des clarines et du mégaphone et réclamons un non lieu pour notre camarade, Marie-Ange Debard. Signez et faites signer la pétition proposée.

Comité de soutien à Marie-Ange Debard.

PÉTITION

Nous apportons notre soutien à Marie Ange Debard injustement poursuivie.

Nom

Prénom

Signature

Soutien à Philippe Kauffmann

Le 18 octobre 2003, aux Vans en Ardèche, une trentaine de manifestants de l'assemblée Générale des Travailleurs en Lutte d'Aubenas (AGIS 07) avaient décidé de montrer leur opposition à la politique anti-sociale du gouvernement Raffarin-Chirac-Seillières, en manifestant lors d'une apparition publique du député Flory, soutien local actif du dit gouvernement, qui venait ce jour inaugurer une salle omnisports intercommunale.

Distribution de tracts, y compris dans la salle, prise de parole et déploiement d'une banderole sur la façade du bâtiment furent effectués pacifiquement dans une ambiance bon enfant.

Puis, un des manifestants, Philippe Kauffmann, militant de Sud-éducation, qui était rentré à l'intérieur de la salle, sans tracts, sans mégaphone et sans signe distinctif, a été ceinturé et lâché à terre par un gendarme du service d'ordre, lui intimant l'ordre de ne plus bouger et l'isolant dans le hall d'entrée du reste des manifestants.

Un autre manifestant qui sur le toit soutenait la banderole, a été déséquilibré volontairement par un gendarme et a chuté de plusieurs mètres. Heureusement que certains manifestants se sont interposés avec ce gendarme qui voulait recommencer avec le 2^{ème} manifestant présent sur le toit ! Malgré ces violences les manifestants ont gardé leur sang froid.

Aujourd'hui Philippe Kauffmann est poursuivi pour rébellion.

Un comité de soutien s'est constitué, regroupant les Alternatifs, la LDH, ATTAC, le MRAP, la CCIPPP, la CNT, la Confédération Paysanne, FA, MSAP, PCF, PS, LCR, Sud éducation...

Les dérives policières qui visent à criminaliser le mouvement social pour l'empêcher de « nuire » aux projets du gouvernement deviennent de plus en plus fréquentes. Plus que jamais nous devons nous mobiliser et les dénoncer.

Philippe Kauffmann, enseignant, risque une condamnation pour un acte qu'il a subi et sa révocation de l'Education nationale. « Police partout, Justice nulle part » n'est malheureusement pas qu'un slogan !

Pour soutenir Philippe, envoyez vos chèques à:
Sud éducation

Comité de Soutien à Philippe Kauffmann
12 bis, rue des trembles 38100 Grenoble.

(Chèque à libeller à l'ordre de Sud éducation Académie de Grenoble portant la mention Philippe Kauffmann au dos).

C'est pour surmonter ses difficultés financières qu' "A Contre Courant" est amené à publier, comme toute la presse, l'encart publicitaire que s'est offert la CFDT.



SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE
A TOUS LES BANANÉS!

- LES 800.000 couillons qui ont cotisé à l'UNEDIC et qui toucheront des nêfles en retour...
- Les 35.000 intermittents du spectacle retenus pour jouer dans "l'Homme invisible".
- Les millions d'assurés sociaux qui auront intérêt à être riches quand ils seront malades.
- Les régiments de fonctionnaires amputés de leur retraite, surtout les femmes...
- Les foultitudes de salariés du privé à l'avant-garde des reculs sociaux...
- Les bienheureux RMISTES qui bénéficieront du RMA sans avoir rien demandé...
- Les fainéants de chercheurs qui pourront glander dans leurs laboratoires vides...
- Les cargos de bananés qui auront le choix entre le linceul et le cercueil...

2003 FUT GRANDIOSE, 2004 SERA GÉANT!

Enfermez-les tous !

May, la réfractaire

"Il n'y a pas d'internement arbitraire, c'est l'internement qui est arbitraire". C'est par cette citation du Dr Bonnardé que Catherine Derivery et Philippe Bernardet nous introduisent dans une réalité médicale et policière effrayante : les internements psychiatriques. En s'appuyant sur de nombreux exemples, ils analysent ces pratiques qui relèvent bien moins de l'hospitalisation que de l'incarcération, et dont les conséquences sont, pour ceux qui en sont victimes, particulièrement destructrices.

Rappelons que la loi française prévoit 3 modalités d'hospitalisation pour trouble mental : l'hospitalisation libre, celle à la demande d'un tiers (suite à une demande écrite et confortée par 2 certificats médicaux circonstanciés) et celle d'office (mesure de sûreté à l'encontre de personnes perturbant l'ordre public ou la sécurité des personnes, décidée par le préfet au vu d'un certificat médical circonstancié). En 2000, la Cour des Comptes a relevé 52 000 hospitalisations forcées soit une augmentation de 45% par rapport à 1988.

L'ouvrage détaille les motifs de la vie quotidienne qui permettent à quelqu'un d'instrumentaliser la psychiatrie et de se servir de l'internement comme d'une arme pour régler un conflit qui l'oppose à un tiers : divorce, héritage, conflit de voisinage, conflit scolaire, conflit professionnel... Mais au-delà des éléments circonstanciés et conjoncturels (malveillance des uns, déséquilibre des autres, complaisance, voire complicité médicale...), les auteurs dégagent les causes structurelles (législation, exercice actuel de la psychiatrie, pratiques judiciaires et policières...) qui rendent possibles de tels *"emprisonnements médicaux"*. Ils dévoilent entre autres un espace d'incarcération particulièrement important : l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris. Cette singulière structure remonte à 1845, date de la création d'un poste de médecine auprès de la préfecture de police. Elle fonctionne depuis en toute illégalité!!! Non seulement parce qu'elle n'a aucune existence légale, mais aussi parce que les règles qui la régissent sont dérogatoires et contreviennent à de nombreuses dispositions législatives et réglementaires : absence de contrôle à l'intérieur, détournement des garanties des libertés publiques et individuelles, publicité du passage au sein de cette infirmerie en violation du secret médical... Or ce sont près de 3000 personnes qui chaque année sont amenées à passer de plusieurs heures à plusieurs jours derrière ces barreaux.

Dans le mouvement actuel d'augmentation continue des incarcérations de toute ordre (délinquance, activités syndicales, séjour des étrangers...), l'internement psychiatrique constitue une inquiétude supplémentaire quand on sait la manière dont les régimes despotiques (notamment les démocraties dites populaires) ont pu s'en servir pour organiser la répression de leurs opposants. C'est bien une autre face de la réalité carcérale de notre société que dévoilent ces pratiques qui visent à dissimuler, derrière le domaine médical, une activité de police. Certains lapsus ne trompent pas : on a ainsi été amené à parler de *"garde à vue psychiatrique"*. Le risque, déjà réalisé dans certaines circonstances, de généraliser les situations où le médecin intervient en tant qu'agent de police est réel. Et pourtant il ne semble préoccuper que mollement l'opinion générale, y compris au sein de la profession médicale!

En attendant qu'il soit mis fin aux internements, l'encadrement de ces pratiques passe de manière urgente par le renforcement des droits et garanties juridiques des internés - notamment par la limitation des pouvoirs de la police au profit de celles des autorités judiciaires peut-être un peu moins enclines (espérons-le) à s'affranchir des droits et libertés publics et individuels. La médecine française a en effet cette particularité d'être celle qui est le plus condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'homme pour des contentieux relatifs à la psychiatrie (33 condamnations au second semestre 2000, par exemple).

"Enfermez-les tous !" défend des positions assurément à contre courant des tendances actuelles qui visent à allonger et multiplier les occasions d'enfermer de ceux dont le comportement perturbe ou est perçu comme perturbateur de l'ordre social. L'ouvrage s'inscrit, au fond, dans le sillon tracé par Foucault qui dénonce et combat cette prétention moderne de *"maîtriser par la force la folie"*. Les auteurs, au contraire, ne craignent pas de mettre en cause l'exercice dominant de la médecine psychiatrique dont le dispositif repose sur l'urgence. En accentuant le rapport de force entre le médecin et le patient, l'urgence corrompt le rapport thérapeutique et obère largement les possibilités de *"remédiation"*, *"stabilisation de la pathologie"* voire *"guérison"*. *"Lorsqu'on accède aux soins par la contrainte, on ne peut que craindre d'y avoir recours"* résument-ils. Catherine Derivery et Philippe Bernardet en appellent à un autre modèle de la psychiatrie : une pratique médicale qui serait libérée de la tutelle hospitalière; une pratique qui, dans des structures alternatives (communauté de vie thérapeutiques, centres de proximité...), valoriserait l'apaisement et la distanciation; une pratique qui permettrait à celui qui souffre de s'insérer, avec sa différence, dans le tissu social et à y exercer ses libertés.

Catherine Derivery et Philippe Bernardet : **Enfermez-les tous ! Internements: le scandale de l'abus et de l'arbitraire en psychiatrie**, 21,20euros (Edité chez Robert Laffont)

May, la réfractaire est le dernier ouvrage publié par Los Solidaros, groupe libertaire qui édite une fois par an *"un livre jugé digne d'intérêt pour les libertaires"* dont les recettes sont reversées au profit d'œuvres, de fondations ou de groupes de cette mouvance.

L'ouvrage en question constitue une nouvelle édition des mémoires de la militante anarchiste May Picqueray (1898-1983) qui aura traversé le XXème siècle avec une invariable volonté de révolte née d'une profonde et inextinguible colère contre l'injustice et la violence de notre temps.

Ce livre permet de vivre - ou de revivre- les pages rouges et noires du siècle dernier à travers le regard et le corps de l'une de ses infatigables combattantes : les milieux anarcho-syndicalistes parisiens de l'entre deux guerres (leurs théoriciens, leurs chansonniers et leurs cabarets, leurs militants anonymes et leurs 1ers Mai...), l'écho de la révolution russe en France, ses conséquences et la lutte à mort entre le courant anarchiste et le courant bolchévique français; la montée vers la guerre, l'organisation de la répression sociale notamment le camp de Vernet -véritable camp de concentration où la IIIème République emprisonna et laissa crever les républicains espagnols en exil-; la résistance, la libération; mais aussi les luttes de l'après-guerre : contre le militarisme et pour l'objection de conscience, pour l'émancipation de la femme et le droit à l'avortement, contre l'extension du camp militaire du Larzac, contre le nucléaire... De Paris à Moscou, de Toulouse à Creys-Malville, May fut toujours là où il y avait coups à prendre et cris à hurler! Elle aura connu à plusieurs reprises la prison, le mitard, la clandestinité, les combats de rue - elle aura même, au cours des mobilisations en faveur de Sacco et Vanzetti, tenté d'assassiner l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Sur le chemin de May, le lecteur croisera les principales figures du courant anarchiste européen : Sébastien Faure, Durrutti, Makkno, Voline, la farouche Emma Goldman (dont elle confesse qu'elle n'était pas facile à vivre...), et quelques autres plus ou moins proches de l'anarchisme comme Kessel ou René Clair. Mais aussi Trotski en 1922 au Kremlin, à qui elle refusa de serrer la main qu'il lui tendait car comme elle lui répliqua froidement : *"il y a entre nous Cronstadt et la Makhnovitcha"*!

En ces temps, l'internationalisme n'était ni une théorie, ni un espoir à construire, c'était une réalité quotidienne : celle de la lutte de tous les révolutionnaires qui fuyaient leur patrie, leur pays, leur police; celle de l'entraide entre tous ces exilés russes (d'abord pourchassés par les agents du Tsar ensuite par ceux de la Tchèque), bulgares, espagnols, italiens, allemands, juifs de toutes patries...

May fut et resta libertaire toute sa vie car comme elle l'avait appris en sortant l'adolescence *"l'anarcho-syndicalisme est la forme organisée que prend l'anarchie pour lutter contre le capitalisme. Il est en opposition fondamentale avec le syndicalisme politique et réformiste"*.

May, la réfractaire - Mes 81 ans d'anarchisme. 13,00 euros

Los Solidaros c/O Les Editions Libertaires
35, allée de l'angle - Chaucre 17190 Sainte Georges d'Oléron

Rencontres et lectures à contre courant

Les fossoyeurs des services publics

“**Les fossoyeurs des services publics**” est un ouvrage de 150 pages - un vrai brûlot antilibéral - de Thierry Gadault et d'Olivier Nicolas paru au cherche midi. L'analyse de ses deux auteurs y est implacable. Elle s'appuie sur un diagnostic rigoureux. Le démantèlement des services publics sur l'autel du libéralisme est la politique suivie par les différents gouvernements qui se sont succédés depuis le tournant de 1983. Les deux auteurs n'y vont pas par quatre chemins, s'ils expliquent qu'il ne faut rien attendre de la droite, ils dénoncent le double langage d'une gauche acquies au libéralisme. La plate-forme électorale de la gauche plurielle d'avril 1997 parle de « stopper les privatisations », Jospin signe même le manifeste du syndicat SUD contre l'ouverture du capital de France Télécom !? La privatisation galopante, soit le contraire des promesses faites a été appliquée par ce gouvernement Jospin : « *durant la législature 1997-2002, pas moins de 1000 sociétés du secteur public ou semi-public (maison mère et filiales confondues) sont passées au privé.* » Ce livre est émaillé de données, de chiffres, d'explications claires. La privatisation à la sauce Blair et ses conséquences désastreuses sont dénoncées, les deux auteurs du livre fustigeant très justement l'absence de toute évaluation des effets de cette politique. La logique libérale est implacable. Qu'importe les conséquences sur le plan humain ou même économique.. L'Etat privatise les services publics et socialise les pertes des compagnies privées quand elles sont en difficultés. C'est une réelle escroquerie. L'intérêt de cet ouvrage est double : il apporte une analyse rigoureuse des politiques destructrices qui visent la privatisation des services publics, c'est à dire l'abandon de l'accès pour tous ; et il permet au lecteur de disposer d'éléments chiffrés et de repères. Le seul point de divergences que j'ai avec les deux auteurs de ce livre porte sur leur appréciation des orientations syndicales. Pour moi il est légitime que les organisations défendent tous les acquis sociaux de leurs mandats. Ceci est un débat. J'admets par contre bien volontiers une triste réalité : des directions syndicales ont accepté sans trop rechigner le troc implicite : vous maintenez les emplois et les acquis et nous acceptons la privatisation. Aujourd'hui tous les services publics sont menacés par la déréglementation, la décentralisation et la privatisation : la SNCF, l'EDF-GDF, l'enseignement, la santé. Nous sommes invités à résister à cette vague libérale, contre ce retour au Moyen âge. C'est d'ailleurs l'un de nos combats. Jean-François CHALOT.

[Cette brève est extraite du journal électronique “*Respublica*” Contacts: Courriel: respublica@gaucherepublicaine.org
Site: <http://www.gaucherepublicaine.org>

Mixeur

Ce bulletin, qui paraît cinq fois par an, est publié par “*Le Forum des alternatives sociales et politiques de Poitiers*”. Dans le numéro 3, paru en septembre dernier, on trouvera notamment un intéressant dossier sur la précarité de l'emploi et ses effets sur les conditions de vie, avec une enquête édifiante sur les méthodes pratiquées chez Michelin. Ce même numéro revient aussi sur les grèves du printemps dernier ; et l'aspiration qui s'y est confortée de la construction d'une alternative politique globale au libéralisme, voire au capitalisme. A suivre et soutenir donc.

Abonnement pour cinq numéros : 8 euros + 1 euros pour frais de port ; chèques à l'ordre des *Amis du Forum des alternatives sociales et politiques* ; à adresser à Jean-Jacques Pensec, 46 rue des Grands Champs, 86000 Poitiers.

Il est frais mon CQFD !

Le 15 janvier est sorti en kiosque le numéro 8 de **CQFD**, avec des morceaux de choix : une enquête sur les pavillons de complaisance et le servage des marins-galériens, un reportage en Tchétchénie chez des familles de « terroristes », une chronique de Jean-Marc Rouillan sur son transfert musclé à la prison de

Moulins-Yzeure, des révélations sur le commissaire marseillais viré par Sarkozy... En attendant, le numéro 7 reste à votre disposition, toujours frais et chaud. Si ce n'est fait, on vous conseille donc de vous rendre à l'étal de votre kiosquier pour vous le faire emballer. L'épicerie internet www.cequifautdetruire.org vous en livre le menu, toujours riche en protéines animales. **CQFD** BP 2402 13215 MARSEILLE cedex 02 info@cequifautdetruire.org

ATTENTION ECOLE ...sponsorisée !

Les écoles primaires ont reçu un CD (d'Yves Dutheil) et une affiche dans le cadre d'une campagne pour les droits de l'enfant où apparaissent des sponsors comme “Groupama, Mon quotidien et Orangina” ! Des enseignants de Seine-Maritime ont décidé de lancer une campagne de boycott de l'affiche et d'en dénoncer le caractère anti-laïque en incitant toutes les d'enseignant(e)s à en faire autant. Ils diffusent à cet effet une carte postale destinée à Luc Ferry et portant la mention “ATTENTION ECOLE ...sponsorisée, LAÏCITE EN DANGER !”

Cette carte postale est gratuite, on peut se la procurer en joignant une enveloppe timbrée auprès de : SUD Education 8-1 0 rue Louis Blanc 76100 ROUEN.

Par ailleurs, l'association “**R.A.P.**” (**Résistance à l'agression publicitaire**), qui fournit une documentation sur ses activités sur simple demande, a produit un petit dépliant format A4 qui résume les buts et les enjeux de la publicité qui s'installe à l'école et fournit quelques idées d'action. “**R.A.P.**” 52 rue Jean Moulin 94300 VINCENNES Tél 01 43 28 39 21 Fax 01 58 64 02 93 www.antipub.net/rap/

Décroissance et effet de serre

Suite aux conséquences humaines de la canicule, le numéro double (5 et 6) d'**Ecologie sociale** est consacré à l'effet de serre et à une des réponses que les écologistes y apportent : la décroissance. L'équipe d'Ecologie sociale aime le débat et le mène dans la rigueur, quitte à exprimer des désaccords avec d'autres écologistes. Le numéro 5-6, quoique riche et dense (40 pages), ne prétend pas apporter une réponse achevée et définitive au thème abordé et à un débat qui résonne aussi dans les pages des revues “*Silence*” et “*L'Ecologiste*”. Il est disponible pour le prix de 7 euros. Abonnement (un an, 6 numéros) : 20 euros. Chèque à l'ordre d'*Arguments pour une Ecologie Sociale* à adresser à : **Ecologie Sociale** 85016 LA-ROCHE-SUR-YON Cedex.

Informé sur l'information

“**Informé sur l'information**” est un petit manuel de l'observateur critique des médias conçu par **Acrimed** (Action critique médias) et **PLPL** (Pour Lire Pas Lu BP 2326 13213 MARSEILLE cedex 02 <http://www.plpl.org>).

La critique des médias est en passe de devenir un produit médiatique comme un autre, à en juger par la multiplication des émissions convenues, des médiateurs conformes et des “enquêtes” bâclées. Mais il s'agit d'une affaire trop sérieuse pour être abandonnée aux seuls journalistes, ou aux experts médiatiques. La critique des médias est encore trop peu l'affaire de tous ceux qui sont engagés dans la contestation de l'ordre social - et donc médiatique. Elle peut, elle doit le devenir. L'objectif de ce petit manuel est d'y contribuer.

“**Informé sur l'information**” doit paraître début février 2004 - 24 pages illustrées. A commander à *Co-errances*, 45 rue d'Aubervilliers, 75018 PARIS christopher@co-errances.org Tél 01 40 05 04 24 Fax 01 40 36 68 29. De 1 à 4 exemplaires : 2 euros l'exemplaire et 1 euro de frais de port. Lot de 10 exemplaires : 15 euros port compris.

Adresse électronique de l'Association **Acrimed**: acrimed@wanadoo.fr <http://www.acrimed.org> Téléphone/répondeur : 06 21 21 36 13

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
- de SOUTIEN Euros
- Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

A CONTRE COURANT

(service abonnements)

BP 2123

68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 22/01/2004



Horoscope 2004 (bis)

Notre éditorialiste n'est pas le seul à avoir scruté l'avenir.

Deux dessinateurs de l' "Asperge" (*) ont su sélectionner dans l'actualité 2003 des données permettant d'anticiper celle de 2004.

(*) Trimestriel satirique du Haut-Rhin.
Abonnement d'un an : 10 euros à adresser à M. Zurbach 5 rue des Abeilles 68000 COLMAR.



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J. FORTCHANTRE / B. SCHAEFFER
SEB / A. ET D. WALTER

Sommaire

- Page 1 Edito : Horoscope 2004
- Page 2 et 3 Le Brésil de Lula et le FMI
- Page 4 à 6 Marianne et le voile
- Page 6 Edito d'AL : Je suis athée et je t'emmerde !
- Page 7 et 8 Un projet refondateur pour EDF ?
- Page 9 et 10 La santé est un droit fondamental !
- Page 11 Lettre ouverte à mon PDG
- Page 12 Délit de militance
- Page 13 Encart publicitaire CFDT
- Page 13 Enfermez-les tous !
- Page 14 May, la réfractaire
- Page 15 Rencontres et Lectures
- Page 16 Horoscope 2004 bis

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)
et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>
Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE